

Latif ERGIN
Romain GROSERRIN
Marie-Christine GRUNDISCH
Jean-Pierre LADOUCE
Fabien MASSON
Stéphanie MICHELAT
Michel MULLER
Claude PETREMANT
Michel VOINIER

BESANÇON

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Enregistrée à la Préfecture sous le n° 30961

Siège social : 6 rue de Londres - 90000 BELFORT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2018

Besançon : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANÇON CEDEX – Tél : +33 (0)3 81 53 28 55 – Fax : +33 (0)3 81 53 22 50
Vesoul : 10 rue Victor Dollé – Z.A.C. Technologia – CS 80142 – 70003 VESOUL CEDEX – Tél : +33 (0)3 84 76 21 11 – Fax : +33 (0)3 84 75 69 07

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Société d'Expertise Comptable – Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Besançon
S.A.S. au Capital de 8 000 000 € – R.C.S. Besançon 622 820 223 – Siret 622 820 223 00122 – TVA Intracommunautaire FR 24 622 820 223

 **Praxity**
MEMBER
GLOBAL ALLIANCE OF
INDEPENDENT FIRMS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR,
LES RELAIS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptable précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources (*note 11 des règles et méthodes comptables de l'annexe qui expose les principes d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources*).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**Les Restaurants du
Cœur - Les Relais du
Cœur du Territoire de
Belfort**

*Comptes Annuels
Exercice clos le 30/04/2018*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BESANCON, le 3 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes,
Pour MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



Jean-Pierre LADOUCE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

I. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018			EXERCICE CLOS LE 30/04/2017
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles	702.71	-702.71		
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles	702.71	-702.71		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	58 295.06	-57 965.26	329.80	826.01
Autres immobilisations corporelles	104 217.26	-60 395.67	43 821.59	25 882.71
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	162 512.32	-118 360.93	44 151.39	26 708.72
Immobilisations financières				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	680.00		680.00	1 744.65
Sous-total – Immobilisations financières	680.00		680.00	1 744.65
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	163 895.03	-119 063.64	44 831.39	28 453.37
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	1 518.35		1 518.35	2 494.91
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	85 505.66		85 505.66	88 995.31
Charges constatées d'avances	504.83		504.83	496.40
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	87 528.84		87 528.84	91 986.62
TOTAL GENERAL	251 423.87	-119 063.64	132 360.23	120 439.99

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018	EXERCICE CLOS LE 30/04/2017
Fonds propres		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	113 131.45	121 747.45
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	6 726.08	-8 616.00
Subventions d'investissement	775.00	775.00
TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	120 632.53	113 906.45
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL II – PROVISIONS		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL III – FONDS DEDES		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 621.90	4 142.37
Dettes fiscales et sociales		
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)	93.00	91.17
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	212.80	
Sous-total des dettes	4 927.70	4 233.54
Produits constatés d'avance	6 800.00	2 300.00
TOTAL IV – DETTES	11 727.70	6 533.54
TOTAL GENERAL	132 360.23	120 439.99

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018	EXERCICE CLOS LE 30/04/2017
Achats		
Achat pour missions sociales	296.19	648.48
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés	296.19	648.48
Autres achats et charges externes	84 314.69	87 758.77
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations		
Autres		
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés		
Charges de personnel		
Rémunération brute du personnel		
Charges sociales & autres charges de personnel		
Sous-total – Charges de personnel		
Autres Charges		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	44 275.30	40 137.00
Sous-total – Autres charges	44 275.30	40 137.00
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 645.09	5 968.74
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	8 645.09	5 968.74
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION	137 531.27	134 512.99
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – CHARGES FINANCIERES		
Sur opérations de gestion		543.16
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES		543.16
Impôts sur les sociétés		
TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)	137 531.27	135 056.15
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE	6 726.08	
TOTAL GENERAL	144 257.35	135 056.15
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges :		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
Total		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>178 598.00</i>	<i>212 321.00</i>

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

4. COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018	EXERCICE CLOS LE 30/04/2017
Chiffres d'affaires		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion	4 520.00	3 880.00
Sous-total – Chiffre d'affaires	4 520.00	3 880.00
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	46 402.00	36 928.67
Autres fonds privés		
Subventions reçues de l'Association Nationale	21 150.00	17 390.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)		
Sous-total – Autres fonds privés	21 150.00	17 390.00
Cotisations		
Produits de la Générosité du Public		
Dons non affectés	32 928.14	32 903.50
Dons affectés	31 243.06	28 597.40
Produits des manifestations	6 931.10	5 350.80
Sous-total – Produits de la générosité du public	71 102.30	66 851.70
Produits divers de gestion		1.02
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges		
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	143 174.30	125 051.39
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	583.05	588.76
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS	583.05	588.76
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de capital	500.00	800.00
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice		
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00	800.00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES		
TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)	144 257.35	126 440.15
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE		8 616.00
TOTAL GENERAL	144 257.35	135 056.15
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits :		
Dons en nature		
Bénévolat		
Total		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	178 598.00	212 321.00

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Néant

5. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Subventions

6.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédié.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

8. Événements postérieurs à la clôture

Néant

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales
- des mécénats d'entreprises
Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats) ainsi que les produits des manifestations.

Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2018			30/04/2017
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
Total				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	680.00		680.00
Créances Diverses			
Total	680.00		680.00
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	81.00	81.00	
Autres créances (dont subventions)	1 437.35	1 437.35	
Total	1 518.35	1 518.35	
Total	2 198.35	1 518.35	680.00

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2018 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	
Association Nationale	
Débiteurs et créiteurs divers	290.22
Total	290.22
<i>Dont subventions à recevoir</i>	

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2017	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2018
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
Total (2)				
Total Général (1+2)				

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90)

10. Bilan passif (suite) : DETTES

a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 621.90	4 621.90		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	305.80	305.80		
Produits perçus d'avance	6 800.00	6 800.00		
Total	11 727.70	11 727.70		

Charges à payer (en €)	30/04/2018 Montant Brut
Fournisseurs	2 210.25
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créditeurs divers	
Intérêts courus à payer	
Total	2 210.25

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions	6 800.00	6 800.00		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance				
Total	6 800.00	6 800.00		

12. RESULTATS ANALYTIQUES

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire		54 952.00	17 109.21	72 061.21	72 061.21	
Actions d'accompagnement en centre		417.26		417.26	417.26	
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir	21 150.00	6 267.84	17 820.00	45 237.84	45 237.84	
Ateliers de Français, Aide aux devoirs		98.32		98.32	98.32	
Accompagnement et retour à l'emploi						
Frais de fonctionnement		7 908.86	17 075.84	24 984.70	18 258.62	6 726.08
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi		361.02		361.02	361.02	
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat		1 097.00		1 097.00	1 097.00	
Total	21 150.00	71 102.30	52 005.05	144 257.35	137 531.27	6 726.08

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

14. ANNEXES

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2018	Nombre moyen au 30/04/2017
Bénévoles	284	282
Total	284	282

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2018	Nombre moyen au 30/04/2017
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>		
CDD/CDI		
Total		

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	22.34	8.00	54.60	84.94
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	1.00			1.00
Total	23.34	8.00	54.60	85.94

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
137 531.27	137 531.27

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
144 257.35	144 257.35

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes